

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue de la Fauconnerie 21
- Identité du demandeur : Monsieur BAILEY et Madame SAVIO
- <u>Demande de permis d'urbanisme</u>: PU/31925-24 transformer une maison unifamiliale en maison passive

Nature de l'activité principale : Logement

<u>Zone PRAS</u>: zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones d'habitation

Zone PPAS: Le bien se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol (PPAS) dénommé ZONE 4SOUVERAIN OUEST approuvé par arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 18/03/1993.

Motifs principaux de l'enquête :

- Application de l'Art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS-Zone 4 Souverain Ouest :
 - Prescription générale 2.1.4 (façade et toiture) et 1.1.7.2 (zone de recul)
 - Prescription applicable par quartier (implantation-front de bâtisse)
- Dérogation au titre I du RRU :
 - l'art.3 (implantation de la construction façade avant);
 - l'art.4 (profondeur de la construction);
 - l'art.6 (toiture lucarnes) (hauteur).

L'enquête se déroule :

À partir du 24/06/2024 et jusqu'au 08/07/2024 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://urbanisme.irisnet.be/enquetes_publiques

Le dossier est également consultable à l'administration communale :

 au Service de l'Urbanisme tous les matins de 9 h30 à 12 h30 ou <u>sur rendez-vous</u> à convenir par tél. au 02/674.74.32 ou par e-mail : <u>urbanisme@wb1170.brussels</u>

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenues <u>sur rendez-vous</u> <u>uniquement</u>.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée cidessus, soit :

- par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : Administration Communale de Watermael-Boitsfort - Service de l'Urbanisme Place A. GILSON 1 à 1170 Watermael-Boitsfort au plus tard le 08/07/2024
- par e-mail à l'adresse suivante : enquetepublique@wb1170.brussels
- Oralement, <u>sur rendez-vous uniquement</u> auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant,

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- le mardi 20 août 2024 à une heure qui reste à déterminer,
- à la Maison Communale

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Watermael-Boitsfort, le 12/06/2024

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

(s) Etienne TIHON (s) Olivier DELEUZE